

<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2014</b>
------------------------------------------

L'an deux mille quatorze, le 4 juin, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Monsieur le Maire, conformément à l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

- Commission des impôts directs
- Adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme au SYGED Bastides-Forêt Bessede pour les communes de Fleurac, Mauzens Miremont, Rouffignac Saint Cernin de Reilhac, Saint Félix de Reilhac et Mortemart, Savignac de Miremont, Tursac, Manaurie et Journiac à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014
- Approbation des nouveaux statuts du SITS
- Maintien siège social : SIVOS
- Convention de servitudes de passage de canalisation d'adduction d'eau potable
- Abonnement individuel AEP : Annulation
- Actualisation des tarifs compteurs d'eau Régie de l'Eau
- Reprise de concessions en raison de l'état d'abandon
- Travaux de voirie 2014
- Nomination correspondant Défense
- Don de Comité des Fêtes de Journiac
- Renouvellement contrat CNP 2014

L'an deux mille quatorze le 12 juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de JOURNIAC, au nombre de 11, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 4 juin 2014, sous la présidence de Monsieur Michel BOUYNET, Maire.

PRÉSENTS : Dominique BARTHE, Michel BOUYNET, Franck COULAUD, Daniel DELMARÈS, William DOUGNAC, Jocelyne GARRIGUE, Cyrill LAPORTE, Cyril LOSTE, Maryse MAXIME, Sophie ROCHER, Jean-Louis TEULET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h.

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

## I. DELIBERATIONS

Ont été adoptés les délibérations suivantes:

**D2014/24** Constitution de la Commission Communale des Impôts qui sera soumise à la Direction Départementale des Finances Publiques.

ADOPTION UNANIME

**D2014/25** Adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme au SYGED Bastides-Forêt Bessède pour la collecte, le traitement et la valorisation des déchets.

ADOPTION UNANIME

**D2014/26** Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du Bugue qui devient le SIVOM, soit le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Bugue.

ADOPTION UNANIME

**D2014/27** Maintien du siège social du SIVOS à la mairie de JOURNIAC.

ADOPTION UNANIME

**D2014/28** Mise en place de conventions de servitudes de passage de canalisation d'adduction d'eau potable avec des propriétaires pour le renforcement du réseau AEP secteur de la Clavelie.

ADOPTION UNANIME

**D2014/29** Annulation d'un abonnement individuel AEP facturé à tort dans l'attente de la mise en place d'un règlement communal de facturation de l'eau.

ADOPTION UNANIME

**D2014/30** Actualisation du tarif de l'installation d'un compteur d'eau fixé dorénavant à 300 € TVA incluse.

ADOPTION UNANIME

**D2014/31** Mise en place de la procédure de reprise de concessions en raison de l'état d'abandon, mandat donné à Monsieur le Maire pour engager les démarches à cet effet.

ADOPTION UNANIME

**D2014 /32** Approbation du choix de retenir l'entreprise HÉRAUT du Bugue pour réaliser les travaux de Voirie 2014 sur la base de 56 371.60 € HT.

ADOPTION UNANIME

**D2014/33** Approbation du choix de désigner Monsieur Franck COULAUD au titre de Correspondant Défense pour la commune de JOURNIAC.

ADOPTION UNANIME

**D2014/34** Acceptation du don financier du COMITÉ DES FÊTES DE JOURNIAC subordonné à la restauration du lavoir communal et de ses abords.

POUR : 7      CONTRE : 1      ABSTENTION : 3

**D2014/35** Approbation du contrat CNP 2014 pour la commune, mandat est donné à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à cet effet.

ADOPTION UNANIME

**II. AFFAIRES DIVERSES**

Parmi les autres points évoqués :

- Dans les jours prochains seront réalisés les travaux de **nettoyage et de la sécurisation extérieurs du clocher de l'église** par une équipe spécialisée de cordistes. **Coût HT : 2 095 €.**
- Le **site internet de la commune de JOURNIAC** est dès à présent réactivé et fera l'objet d'une actualisation régulière. On y trouve déjà les récents comptes rendus des Conseils Municipaux et le calendrier des mais communaux.
- Les **travaux de rénovation de la place de la mairie** viennent d'être réalisés par l'entreprise LAPORTE Dominique de St Félix de Reilhac. **Coût HT 6 500 €.**
- Une demande d'étude de faisabilité **d'extension du cimetière et de création d'un columbarium** vient d'être déposée auprès de l'Agence Technique Départementale de la Dordogne. Etude dont le coût est gratuit.
- Le projet de **désensablement du ruisseau « Le Journiac »** au niveau du Bos, en bordure de la Départementale, est en attente d'autorisation des services compétents de l'office national des milieux aquatiques.
- La vigilance est de mise par rapport **au dépôt sauvage d'encombrants** sur l'Aire du Calou : ceci est formellement interdit sous peine d'amende.
- Des remerciements envers Odette MARTY qui donne gracieusement à la commune une tondeuse tractée en bon état.
- Lecture publique de la lettre de M. et Mme LASSERRE, du Martoulet, qui s'interrogent sur la prochaine construction d'une habitation à proximité de leur propriété. Monsieur le Maire répondra à cet effet.
- Le Conseil Municipal se retrouvera en séance publique vendredi 20 juin, à 20 heures, pour l'élection du collège électoral des sénatoriales du 28 septembre prochain.

Fin de séance : 22 h 30

Le Maire  
Michel BOUYNET

